

# FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : EAST BALI

Site inspecté : Aix en Provence

Date de l'inspection: 30/05/2018

INSPECTION

**Constat de l'Inspecteur :**

- Valeurs de concentrations des eaux résiduaires, pour l'année 2017 sont en moyenne supérieures aux seuils de l'arrêté (MES, DCO, DBO5)

Écart aux dispositions de : Arrêté 423-8-1 le 11/02/2010  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Aix-en-Provence 423-8-1 le 11/02/2010

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

Peint, Responsable Qualité



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)**

Les eaux résiduaires sont chargées en MES, DBO et DCO du fait de notre activité. En effet, la farine, très volatile, est entraînée dans les eaux résiduaires lors du nettoyage dans le coche, afin de limiter les rejets dans les eaux usées, nous avons les actions suivantes en place :

- sensibilisation des collaborateurs au nettoyage régulier, au ramassage de la paille
- mise en place d'une aspiration centralisée depuis fin 2016
- augmentation de la fréquence des vidanges des bacs à grain.

malgré ces actions les rejets ont dépassé les seuils en 2017.

**ANALYSE DES CAUSES :**

- 1) le lavage de la farine au sol lors du nettoyage et entraînement dans les eaux résiduaires
- 2) en sortie d'étuve nous sprayons une couche de farine; lorsque nous déposons ce produit sur les pains il en tombe au sol et c'est entraîné dans les eaux résiduaires.

**ACTIONS CORRECTIVES**

- 1) Augmentation de la fréquence de vidange des bacs à grain de bimensuel à hebdomadaire
  - 2) Mise en place d'un système de récupération du produit de douche.
- Stockage dans un container de 1000l  
Vidange hebdomadaire du container par une société de traitement spécialisée.

DREAL

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé  Oui  Non  
Proposition de mise en demeure  Oui  Non  
Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

Commentaires :

Écart levé, non soldé  
vos engagements seront vérifiés lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 13/09/2018

Fiche soldée le :